

pensé au Canada, si, quand l'Angleterre a établi son tarif, elle avait frappé de droits les produits du Canada comme ceux des autres pays de la manière dont le présent Gouvernement a sans cesse agi depuis qu'il dirige les affaires de notre pays. Pour cette année du moins, le Canada et les autres parties de l'empire avaient le droit de s'attendre à ce que le budget proposé avant la conférence prît en quelque sorte la forme d'un geste de bonne volonté, la manifestation d'une attitude amicale à l'égard des autres pays de l'empire. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard. C'est pour toutes les raisons que je viens d'exposer, je le répète ici, que le parti libéral a proposé un amendement qui a tout particulièrement trait au tarif. Si la Chambre veut bien me le permettre, j'aimerais le lire ici afin qu'il soit consigné dans le hansard. Le voici :

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :

"la Chambre est d'avis que les augmentations du tarif douanier effectuées par le gouvernement actuel ont été arbitraires, inopportunes et irréflicées, et ont eu pour conséquence d'étouffer l'agriculture et les autres industries, de restreindre le commerce et les affaires, et d'augmenter le chômage ;

Que le fait de fixer, par décret du conseil, la valeur imposable des produits, est une atteinte au droit strict du Parlement d'ajuster les droits douaniers, d'indiquer les taxes, et qu'il a eu pour effet de désorganiser le commerce, d'arrêter les affaires et a été également préjudiciable aux intérêts des producteurs, des importateurs, des distributeurs et des consommateurs ;

Qu'un renversement de la politique fiscale actuelle en ce qui a trait aux tarifs douaniers, et une remise immédiate au Parlement du droit de direction et de contrôle sur ces matières, sont indispensables à une reprise du commerce, à une amélioration des affaires et au retour final de la prospérité au Canada.

Cet amendement a été suivi d'un sous-amendement proposé par les membres du parti progressiste de l'extrême-gauche et, toujours avec l'assentiment de la Chambre, je voudrais le citer aussi afin qu'il figure tout à côté du premier. Il est ainsi conçu :

Que tous les mots après "Que" dans ledit amendement soient biffés et remplacés par les suivants :

Considérant, qu'au Canada il y a grande abondance de ressources naturelles pour suffire à tous nos besoins élémentaires ;

Considérant, que nous avons créé une industrie très au point, capable de produire plus qu'il n'est nécessaire aux besoins de notre population ;

Considérant que, malgré ces faits, nos dettes extérieures et domestiques augmentent énormément, qu'un grand nombre de nos concitoyens sont dans une misère extrême, et n'existent qu'avec le secours du Gouvernement et de la charité, et que beaucoup d'entre eux sont menacés d'une diminution de la puissance d'achat, ce qui conduit à un abaissement du régime de vie ;

Considérant, qu'à notre avis, il faut attribuer ces conditions à des vices fondamentaux du système économique actuel ;

[Le très hon. Mackenzie King.]

Considérant, en conséquence, qu'il est nécessaire que le Parlement, le corps qui a les pouvoirs législatifs les plus vastes, prenne l'initiative de réorganiser la production et la consommation canadiennes, avec l'idée que les commodités doivent servir au plus grand nombre possible selon les besoins des hommes, et

Considérant, que le contrôle des capitaux est un élément fondamental d'une telle réorganisation, parce qu'il touche à l'établissement des manufactures et à leur agrandissement, à la distribution des marchandises et au niveau des prix des marchandises et de la main-d'œuvre,

En conséquence, la Chambre est d'avis que la première mesure tendant à une réorganisation économique générale devrait être la nationalisation de notre système financier, qu'il faudrait prendre les moyens d'émettre immédiatement assez d'argent pour que la valeur du dollar monte aussi rapidement que possible au point où il était lorsque nous avons contracté, durant la guerre, la plus grande partie de nos dettes, qu'il faudrait stabiliser, au pays, le dollar à cette valeur, et ensuite, administrer le crédit et les émissions de monnaie de façon à obtenir et à maintenir, au Canada, un niveau stable des prix.

Je puis dire que le sous-amendement des progressistes ne porte que sur la question de la monnaie et du crédit. C'est une proposition relative à une réforme financière, tandis que l'amendement du parti libéral concerne plutôt la réforme tarifaire. Je tiens à dire bien franchement ici que les auteurs de ce sous-amendement ont droit à nos félicitations pour avoir consacré tant de temps à l'étude approfondie et réfléchie de nos questions financières. Ils ont raison d'attacher beaucoup d'importance aux questions comme celle du crédit, surtout le problème compliqué des stocks d'or et de leur répartition, et aussi celle de la monnaie ; on ne saurait trop bien l'étudier. Mais je prétends qu'ils auraient pu espérer un meilleur accueil, eussent-ils présenté leurs opinions à la Chambre sous une forme différente. Je ne vois pas pourquoi il leur fallait supprimer complètement l'amendement libéral pour présenter le leur ; ils auraient pu l'amender, s'ils le désiraient, en y ajoutant une mention quelconque des questions de crédit, de monnaie, etc. Leur amendement va plus loin que cela ; il supprime complètement l'amendement libéral. Il équivaut à dire : Nous ne considérons pas cette situation douanière, dans ses effets sur le commerce, le régime fiscal et tout le reste, comme étant comparable à ce que nous avons dans notre propre amendement. J'ai peine à croire que les auteurs de ce sous-amendement soient sincèrement de cet avis, qu'ils veuillent réellement dire cela, mais c'est bien là l'effet du sous-amendement, tel qu'il a été présenté.

Analysons maintenant le sous-amendement. En ce qui concerne le préambule, il n'y a rien à redire. C'est un simple exposé de faits, concernant la situation industrielle et la dépression actuelle. Toutefois, voici les raisons